

DELLE

Des problèmes financiers à l'ordre du jour du conseil municipal

Autour des tables disposées en forme de ter à cheval et protégées par un tapis de velours vert, dans une atmosphère lourde de chaleur et de fumée, le conseil municipal de Delle a tenu, vendredi soir, sa dernière assemblée publique de l'année.

Dans la grande salle de réunions, treize édiles avaient fait le déplacement : MM. Grelat, maire; Coittier, Géhani, Dumaine, adjoints; Mourcey, Moreau, Kieffer, Debrot, Clerc, Semoin, Cassin, Dumaine, Dufrain, Veluzat, conseillers. Etaient également présents, à titre consultatif, M. Aillot, receveur municipal.

Auparavant, M. Grelat, de volumineux dossiers sous le bras, avait fait son entrée et de suite entamé les débats qu'il se voulait de mener rondement. Mais, comble de malheur, la majorité absolue n'était pas représentée et, pour faire patienter chacun, M. Kieffer s'attaqua à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Cependant, l'arrivée de deux retardataires donna à l'assemblée sa validité. Le maire mena tambour battant les huit premières questions des douze inscrites à l'ordre du jour, mais la neuvième, concernant le vote des centimes additionnels, le fit trébucher. Malgré tout, après deux heures et demie de délibérations, le menu fut avalé. Dans l'ensemble, ce sont surtout des questions d'ordre financier qui retiennent le plus d'attention.

Travaux

— Le premier magistrat de la ville soumet au conseil un projet de construction de W.-C. à l'école préfabriquée du Centre; le devis s'élève à 11.500 fr. Ce sont principalement des travaux de transport, de terrassement, d'installation.

— Un garage à bicyclettes sera aménagé dans la buanderie de l'ancienne cure. 36 vélos y trouveront place. Cette heureuse initiative donnera satisfaction aux élèves ainsi qu'à leurs professeurs.

— Au programme de la voirie pour 1964, retenons des travaux sur les divers chemins communaux (réparations, canalisations d'eau, revêtement). Les rues suivantes en bénéficieront : rues de l'Orphelinat, du Stade de l'Ege, du Moulin, du Général-Scherer, la place de l'Eglise et la Nouvelle Place, ainsi que la cour de l'école des filles. Subventions déduites, le montant de ces aménagements sera de l'ordre de 39.700 fr.

— En ce qui concerne les travaux d'eau, le programme d'adjudication a été fixé précédemment pour trois ans et il ne doit pas y avoir interférence du plan établi avec le programme biennal car il faut en terminer avec les travaux d'ensemble de canalisations.

Pour 1964, ces travaux sont fixés à : 65.000 fr. faubourg de Belfort, 125.000 fr. avenue de la Gare, 27.000 fr. installation d'un signal de contrôle en mairie, ainsi que des prévisions d'extension jusqu'au futur établissement polyvalent, soit, au total pour la prochaine année, 230.000 fr.

Pour 1965, ces travaux devront s'étendre à : la rue de la Libération, 73.000 fr.; la rue du Paquis, 65.000 fr.; la rue du Château, 43.000 fr., soit, au total, 181.000 fr.

Habillement et matériel pour les pompiers

Tout ce qui touche de près ou de loin au corps des sapeurs-pompiers retient particulièrement l'attention de tous. En ce qui concerne l'administration de la compagnie et le contrôle du matériel, le rapport très complet de son commandant, le capitaine Rapine, est un acte de grande importance.

La compagnie aura besoin d'une pièce de relais, d'un appareil de réanimation, de mouffles d'amiante, d'extincteurs divers, en ce qui concerne le matériel. En outre, il faudra faire l'achat de cinq tenues de feu. Le total de ces dépenses envisagées s'élève à 3.613 francs.

Ensuite, M. le maire donne lecture de l'état démographique de la compagnie et ses sorties au cours de l'année 1963.

Etaient présents au corps : trois officiers (dont un médecin), trois sous-officiers, trois caporaux, vingt-deux sapeurs. Ils sont sortis : dix fois pour des incendies ou débuts d'incendie, onze fois pour des feux

de cheminée, cinq fois pour des interventions diverses, soit un total de vingt-six alertes.

Un projet d'ordre de grandeur est, en outre, retenu en ce qui concerne l'aménagement du centre de secours. Ce projet de principe est évalué à 100.000 fr., principalement pour la couverture de la petite cour attenante au local actuel. Ainsi couverte, cette place pourrait être utilisée pour abriter la grande échelle récemment acquise et, éventuellement, une barque et une ambulance.

Toutefois, M. Clerc attire l'attention du conseil sur le fait que le local actuel ne correspondant déjà plus aux besoins du centre de Delle, et qu'il se-

rait regrettable que la question du centre de secours soit résolue à la façon des écoles, c'est-à-dire qu'au lieu de construire un bâtiment conséquent, répondant aux besoins du pays, on voit trop petit.

Dans une précédente réunion, le conseil municipal s'était déjà penché sur la question des salaires et de la classification du personnel municipal. Il s'agit ici du reclassement de notre garde champêtre dont l'échelle de promotion passe de sept échelons à dix, ce qui apportera quelque modification quant à sa classification. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette question.

DELLE



Plus que 2 JOURS

le

SUPER CADEAU

1 TELEVISEUR

GRAND ECRAN

est à vous

VITE! vous avez tous votre CHANCE

Toutes les enveloppes ETRENNES 63 distribuées depuis le 7 décembre SERONT REMISES EN JEU le 2 janvier 1964, à 18 h. 30, Mairie

- DANJOUTIN -

À propos du conflit des Filatures et Tissages

Le syndicat CGT du textile communiqué :

Après l'action revendicative des Filatures et Tissages à laquelle la direction a répondu par des mesures de répression à l'encontre de certains militants et en utilisant la menace du lock-out, les adhérents du syndicat CGT ont fait le point de la situation au cours de leur assemblée générale, le samedi 28 décembre.

Tout d'abord ils réaffirment avec force que les salaires extrêmement bas qu'ils perçoivent les obligent à se priver trop souvent du nécessaire, tant en ce qui concerne la nourriture que l'habillement et le logement.

Il n'est pas possible de faire vivre si peu décemment que ce soit une famille avec des salaires qui,

pour des ouvriers qualifiés, tournent autour de 420 fr. par mois, et en contre-partie desquels il est fourni un travail de plus en plus hautement productif en raison notamment de l'augmentation des charges de travail.

Ainsi une grave question se pose aux travailleurs et devrait se poser à tous : comment est-il possible qu'à notre époque des ouvriers puissent n'avoir pour vivre qu'un salaire aussi dérisoirement bas ?

Une revalorisation de ces salaires est absolument indispensable et, en luttant pour une augmentation de 0,30 de l'heure, ce qui représenterait entre 40 et 50 fr. par mois, il est bien évident que les travailleurs ne manifestent aucune exagération dans leur revendication qui, pourtant, se heurte jusqu'à maintenant à un rejet total de la part de la direction.

Ainsi aucun autre choix n'était laissé aux travailleurs et les débrayages qui se sont succédés constituaient l'ultime moyen de faire prendre en considération leurs revendications si urgentes et si justifiées.

Les syndiqués CGT approuvent pleinement l'action qui a été menée et réaffirment leur attachement à ces revendications essentielles ainsi que leur volonté de poursuivre vigoureusement et avec ténacité la défense, en union avec tout le personnel.

Les adhérents du syndicat CGT se sont félicités de la solidarité ouvrière qui s'est exprimée par une collecte destinée à indemniser les trois travailleurs sanctionnés sur leur maigre paye par suite de l'action revendicative.

Cette collecte a permis effectivement d'indemniser ces travailleurs de leur perte.